



FÉDÉRATION VOILE-AVIRON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

Samedi 5 Décembre 2020 14h

En téléconférence via Skype : <https://join.skype.com/mcelfs39f9Lf>

**En direct depuis 51 av de Villepreux, 78340 Les Clayes-sous-Bois
(pas plus de 6 personnes en présentiel : contacter E.Mailly 06 64 78 70 42 au préalable si
vous souhaitez être présent physiquement)**

1) Ordre du jour de l'AG

- 1 Préalable : recensement des présents, présentation des modalités de vote.
- 2 Rapport moral du président - Approbation
- 3 Etats des licences-cotisations
- 4 Rapport du trésorier - Approbation des comptes
- 5 Compte rendu des activités 2020
- 6 Programme d'activité 2021
- 7 Montant des cotisations 2020-2021 et 2021-2022
- 8 Budget prévisionnel 2021 - vote
- 9 Renouvellement du CA - Election des administrateurs (*merci aux postulants de se faire connaitre*)
- 10 Questions diverses (pour être soumises à vote elles devront être communiquées au bureau par écrit 8 jours avant la réunion)

2) Procédure de connexion

Pour se connecter à l'AG : skype

Il vous suffit de cliquer sur le lien <https://join.skype.com/mcelfs39f9Lf>

- si vous n'avez pas téléchargé skype :
 - o vous pouvez rejoindre la conversation skype en tant qu'invité (ou avec votre compte microsoft). C'est ce qu'on vous recommande.
 - o Vous pouvez aussi télécharger skype (mais ne le faites pas juste avant la réunion). Il vous faudra utiliser votre compte microsoft ou créer un compte microsoft.
- si vous avez déjà téléchargé l'appli skype sur votre PC, le système vous demandera si vous souhaitez ouvrir skype (dans ce cas répondez oui)

3) Pouvoirs

Comme à l'accoutumée, il est possible de donner délégation aux votes via un pouvoir. Chaque délégué ne pourra avoir que 2 pouvoirs. Le document est téléchargeable ici :

Fédération Voile-Aviron
74 rue du Gal Weygand, 56000 VANNES
Tél: 06 64 78 70 42 Courriel: federation.voileaviron@gmail.com

4) Procédure de vote

Nous utiliserons le site web <https://www.balotilo.org> qui permet de faire gratuitement des votes à distance sécurisés et éventuellement à bulletin secret.

- En mode « bulletin secret », nous savons que vous avez voté mais pas pour qui vous avez voté (comme dans un vote dans une urne à la mairie).
- En mode « non anonyme », nous savons pour qui vous avez voté (comme pour les votes à main levée en AG traditionnelle).
- Droits de vote
 - o Comme vous savez, vos droits de vote sont pondérés (1 particulier = 1 droit de vote, pour les associations 1 à 4 droits de vote selon la taille de l'association : ≤ 15 , ≤ 30 , ≤ 45 , > 45 licenciés FVA),
 - o Vous pouvez aussi avoir jusqu'à 2 pouvoirs. Si une association vous a donné pouvoir, vous pouvez de ce fait avoir plusieurs droits de vote supplémentaires. Au final, vous pouvez avoir jusqu'à 9 droits de vote en incluant les pouvoirs.
 - o Pour prendre en compte ces droits de vote, merci de signaler à l'avance les pouvoirs que vous avez pour que nous puissions vous allouer le bon nombre de droits de vote. Ce nombre apparaîtra en haut du scrutin. Exemple ci-dessous pour 4 droits de vote :

AG 2020 - votes rapports (4)
Groupe / Association : FVA
Fin de l'élection : samedi 5 décembre 2020 à 20h00
0 électeurs inscrits.

Approuvez-vous le rapport moral ?
 Oui Non Ne se prononce pas

Approuvez-vous le rapport financier ?
 Oui Non Ne se prononce pas

Approuvez-vous la proposition de budget 2021 ?
 Oui Non Ne se prononce pas

Je vote !

- o Attention ceci suppose que tous vos droits de votes seront utilisés de la même façon.

Ne pourront voter que les membres de la FVA (associations ou particuliers) à jour de leur cotisation 2019-2020. Nous devons connaître l'adresse email des votants : c'est le moyen qui permet de vérifier qui a droit de voter et qui a voté.

Pour pouvoir voter,

- vous devez nous communiquer l'adresse email que vous utiliserez. Nous autoriserons alors cette adresse email à voter.
- vous recevrez un mail de <https://www.balotilo.org> une fois que nous vous aurons inclus dans les listes de scrutin (le jour de l'élection). Vous verrez ceux sur lesquels vous pourrez voter pendant l'assemblée générale (à bulletin secret):

- AG 2020 – votes rapports (pour l’approbation du rapport moral, du rapport financier, de la proposition de budget)
- AG 2020 – Election des membres du Conseil d’Administration

!/ \ Nous pourrions permettre de voter aux retardataires au cours de l’AG mais il est largement préférable pour gagner du temps de suivre cette procédure à l’avance : nous communiquer l’adresse email de vote, et le nom des éventuels pouvoirs que vous avez.

5) Informations complémentaires

Votants AG

Selon l’Art 15 des statuts, ne peuvent prendre part au vote que les membres à jour de leur cotisation 2019-2020, qui doivent être représentés en AG par un délégué titulaire d’une licence fédérale annuelle 2019-2020. Chaque délégué peut détenir un maximum de 2 pouvoirs supplémentaires.

Selon l’article 5, Le Chasse-Marée et le conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance sont membres de droit avec respectivement voix délibérative et consultative, à l’AG et au CA.

Renouvellement du CA (vote par l’AG) : Sont vacants 6 à 10 sièges.

6 membres sortants : Anne Ferrand, Jean-Patrick Guéritaud, Yves Hervy, François Vivier, Louis Hamelle, Eric de Wolbock.

Se représentent : Jean-Patrick Guéritaud, Yves Hervy, François Vivier, Eric de Wolbock... (la liste sera mise à jour avant l’élection, merci de nous faire part de vos candidatures)

Ne se représente pas : Louis Hamelle

NB : Le CA devra ensuite désigner les postes suivants : Président, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire, et éventuellement le trésorier adjoint, le secrétaire adjoint.